

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Nous soussignés : **Société TRIONYX s.a.s.**
138, avenue Henri BARBUSSE
92140 CLAMART (France)

Certifions que : **Les Armoires de sécurité pour produits phytosanitaires - Série 16.E**

portant les références : **AC150-AC300**

sont :

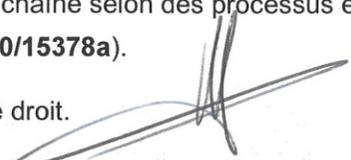
- Destinées au stockage de vos produits phytosanitaires en toute sécurité et en conformité avec la législation.
- Recommandées pour le stockage des herbicides, fongicides, insecticides et autres produits phytosanitaires.
- Recommandées aux agriculteurs, éleveurs.

- Conformes à la législation : articles R5132-66 et R5132-68 du Code de la santé publique. Article 4 du décret n° 87-361 du 27 mai 1987 concernant la protection des travailleurs. Conformes aux normes ISO 3864 et NF X08.003, et à la directive européenne 92/5

De plus, la qualité de fabrication est contrôlée en sortie de chaîne selon des processus et procédures établis à partir du référentiel de la **norme ISO 9001 version 2000** (certificat n° QUAL/2000/15378a).

Cette déclaration est destinée à servir et à valoir ce que de droit.

Fait à CLAMART, le 11 avril 2008


Jean Philippe THIEULIN
Directeur Général


Sébastien TOUSSAINT
Responsable Qualité